

# SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

**28 AVRIL 2011**

L'an **deux mille onze**, le **vingt huit avril**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Guy **Latorre**, M. Luc **Hérault**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Marie-José **Lawther** (pv. Yves d'Amécourt), M. Philippe **Laveix** (pv. Sandrine Dèche), Mme Sylvie **Panchout** (pv. M Patrick Barrière), M. Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 11 avril 2011 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Claude LUMEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour.

## **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

1. Aménagement de l'Office du Tourisme (OTSI)
2. Travaux de rénovation des Portes Fortifiées (Tranche 2009)
3. Choix d'un cabinet pour le relevé de la topographie de la bastide

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Puaud de présenter les résultats de l'exercice 2010 de la commune et des budgets annexes et se retire de l'assemblée :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT

#### **Compte administratif principal**

Résultat reporté		171 509.80 €	68 607.74 €		68 607.74 €	171 509.80 €
Opération de l'exercice	1 498 781.12 €	1 728 094.50 €	418 884.73 €	259 950.99 €	1 917 665.85 €	1 988 045.49 €
<b>TOTAUX</b>	1 498 781.12	1 899 604.30 €	487492.47 €	259 950.99 €	1 984 389.89 €	2 159 555.29 €
Résultat de Clôture	- €	<b>400 823.18 €</b>	<b>227 541.48 €</b>	- €	- €	<b>173 281.70 €</b>
Restes à réaliser			524 023.86 €	379 547.00 €	524 023.86 €	379 547.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	- €	400 823.18 €	751 565.34 €	379 547.00 €	524 023.86 €	552 828.70 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>400 823.18 €</b>	<b>372 018.34 €</b>	- €	- €	<b>28 804.84 €</b>

## Service de l'Assainissement

Résultat reporté		65 885.04 €		42 705.84 €	- €	94 837.43 €
Opération de l'exercice	119 461.26 €	110 413.81 €	77 573.15 €	215 229.40 €	190 647.25 €	342 056.95 €
<b>TOTAUX</b>	<b>119 461.26 €</b>	<b>176 298.85 €</b>	<b>77 573.15 €</b>	<b>257 935.24 €</b>	<b>190 647.25 €</b>	<b>436 894.38 €</b>
Résultat de Clôture	- €	56 837.59 €	- €	259 024.87 €	- €	315 862.46 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>56 837.59 €</b>	<b>- €</b>	<b>259 024.87 €</b>	<b>- €</b>	<b>315 862.46 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>56 837.59 €</b>	<b>- €</b>	<b>259 024.87 €</b>	<b>- €</b>	<b>315 862.46 €</b>

## Régie des Transports

Résultat reporté		- €		24 611.52 €	- €	24 611.52 €
Opération de l'exercice	43 778.88 €	43 778.88 €	32 269.59 €	33 788.00 €	76 048.47 €	77 566.88 €
<b>TOTAUX</b>	<b>43 778.88 €</b>	<b>43 778.88 €</b>	<b>32 269.59 €</b>	<b>58 399.52 €</b>	<b>76 048.47 €</b>	<b>102 178.40 €</b>
Résultat de Clôture	- €	- €	- €	26 129.93 €	- €	26 129.93 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>26 129.93 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 129.93 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>26 129.93 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 129.93 €</b>

## CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	237 394.84 €	68 607.74 €	204 973.61 €	68 607.74 €	442 368.45 €
Opération de l'exercice	1 662 021.26 €	1 882 287.19 €	500 426.57 €	421 674.02 €	2 162 447.83 €	2 303 961.21 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 662 021.26 €</b>	<b>2 119 682.03 €</b>	<b>569 034.31 €</b>	<b>626 647.63 €</b>	<b>2 231 055.57 €</b>	<b>2 746 329.66 €</b>
Résultat de Clôture	- €	457 660.77 €	- €	57 613.32 €	- €	515 274.09 €
Restes à réaliser	- €	- €	524 023.86 €	379 547.00 €	524 023.86 €	379 547.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>457 660.77 €</b>	<b>524 023.86 €</b>	<b>437 160.32 €</b>	<b>524 023.86 €</b>	<b>894 821.09 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>457 660.77 €</b>	<b>86 863.54</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>370 797.23 €</b>

Monsieur Paud commente chaque budget par chapitre en fonctionnement et les principales réalisations en investissement.

**S'agissant de la commune**, le résultat cumulé est de 28 804.84 € ; les investissements réalisés en 2010 portent sur :

- les missions d'étude et travaux en cours (PLU et restructuration des 4 cimetières communaux),
- les travaux de restructuration de la mairie et de réhabilitation des Portes fortifiées,
- la réfection de la toiture du bâtiment annexe de l'école élémentaire, rue René Cassin,
- le traitement termites du bâtiment du Club des Aînés,
- les travaux d'éclairage public et d'aménagement paysager (haie du cimetière de st Romain),
- l'acquisition de véhicules et d'outillages pour le service technique ainsi que le remplacement de l'épareuse,
- l'acquisition d'ordinateur pour l'école élémentaire et maternelle,
- le remplacement de mobilier pour la classe de CLIS à l'école élémentaire
- la fabrication de pied en fer forgé pour l'équipement de bancs publics fabriqués par le menuisier du service technique
- les travaux en régie (réalisés par le service technique communal) de réfection de l'église de saint Romain, de drainage du stade de Bonard, de réfection de l'aire de stationnement du collège, et de voirie impasse de la Maréchalerie, d'installation du réseau informatique de l'école élémentaire,

**S'agissant du service de l'assainissement**, le résultat cumulé est de 315 862,46 €.

Dont 259 024,87 € au titre du résultat d'investissement – Cette enveloppe constituée permettra de financer entre autre projet la mise en séparatif du réseau d'assainissement le long de la route de La Réole à laquelle s'est engagée la municipalité en 2007 auprès du service de la Police de l'eau - 120 000 € environ sont à prévoir pour cette opération – ainsi que le projet d'installation d'une station pour le traitement des eaux à Roussillon (une station utilisant la phyto-remédiation est envisagée de type « bambousaie »).

Il est rappelé néanmoins l'emprunt réalisé en 2008 pour permettre de financer la part communale des travaux de construction de la filière boues et l'octroi de la subvention de l'Agence de l'eau obtenu à postériori.

**S'agissant de la régie des transports**, le résultat cumulé est de 26 129,93 €.

Outre la subvention du département de l'ordre de 13 000 €, ce service est équilibré par le budget principal de la commune à hauteur de 26 816 € - C'est un service de transport scolaire communal gratuit pour les familles puisqu'il leur est offert. Monsieur le Maire rappelle également que le bus est mis à disposition des associations locales et des établissements scolaires avec son chauffeur contre remboursement des frais de carburant et du temps passé par le chauffeur, permettant ainsi nombre de sorties qui ne se faisaient pas auparavant. Ce service mis en place dès 2008 est très utilisé et c'est une très bonne chose pour les associations, le collège et les écoles.

Après présentation de ces résultats, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen d'âge, Guy Latorre, approuve par 16 voix pour les résultats de l'exercice 2010 de la commune et des budgets annexes du service de l'assainissement et des transports.

## **2. AFFECTATION DES RESULTATS 2009**

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'affectation du résultat de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, fonction des opérations d'investissement réalisées.

Le résultat 2010 du budget communal est affecté comme suit à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 voté le : 28/04/2011**

<b>A. Résultat de l'exercice 2009</b>	229 313.38
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	171 509.80
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>C. Résultat à affecter : C. = A. + B. (2)</b>	<b>400 823.18</b>
<b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
D 001 du compte administratif (si déficit)	- 227 541.48
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2008</b>	
Excédent de financement (si recettes > dépenses)	- 144 476.86
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>372 018.34</b>
<b>AFFECTATION (de C.) (3) = G. + H.</b>	400 823.18
<b>G. Affectation en réserves R1068</b>	372 018.34
(G = au minimum couverture du besoin de financement F.)	
<b>H. Report en fonctionnement sur le compte R 002</b>	<b>28 804.84</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Monsieur le Maire indique que l'épargne brute constituée en 2011 est de l'ordre de 600 000 € et non plus de 200 000 € en raison de l'installation industrielle sur la commune de la station de compression de gaz de TIGF (fin des travaux en décembre 2009). En 2010 a eu lieu le 1<sup>er</sup> versement de taxes à la Communauté des Communes. En 2011, a lieu pour la première fois pour la commune le versement de la compensation par la Communauté de Commune du Sauveterrois.

### **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme depuis le début du mandat, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il envisage si le Conseil Municipal en est d'accord, de maintenir cette position jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2011. On constate une augmentation de 2,99 % par rapport à 2010. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 513 857 ,00 € soit de 2,95 % supérieur à celui de 2010.

Cette augmentation des bases est le résultat notamment du travail réalisé par la commission locale des impôts directs et par l'augmentation du foncier bâti acquitté depuis deux ans par TIGF.

Ainsi, seules les bases augmentent générant ainsi une augmentation de produit attendu.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation des taux et de maintenir les taux d'imposition en vigueur comme annoncé pendant la campagne électorale.

Les taux sont ainsi reconduits :

TAXES	Bases d'imposition 2010	Bases prévison. notifiées 2011	Variation des bases (n-1)	Taux 2011	produit (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal	variation du produit
Taxe d'habitation	1 425 008	<b>1 459 000</b>	2.39%	<b>11.12</b>	158 461 €	<b>162 241 €</b>	2.39%
Taxe foncière bâti	1 543 598	<b>1 600 000</b>	3.65%	<b>16.77</b>	258 861 €	<b>268 320 €</b>	3.65%
Taxe foncière non bâti	132 084	<b>134 500</b>	1.83%	<b>61.93</b>	81 800 €	<b>83 296 €</b>	1.83%
	<b>3 100 690</b>	<b>3 193 500</b>	2.99%		<b>499 122 €</b>	<b>513 857 €</b>	2.95%

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directs locales et adopte les taux qui suivent pour l'année 2010 :

TAXES	2011
Taxe d'habitation	<b>11.12</b>
Taxe foncière bâti	<b>16.77</b>
Taxe foncière non bâti	<b>61.93</b>

### **4. PRESENTATION DE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire demande à Madame Bréda de présenter les budgets primitifs 2011 de la commune et des services annexes.

## Régie des transports

### ✓ Vote du budget primitif 2011

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2010. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 30 000.00 €.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 48 500.00 €
- en section d'investissement à la somme de 44 500.93 €

Le capital restant dû de la dette au 1er janvier 2011 correspondant à l'acquisition du bus scolaire est de 74 067,83 € pour un capital emprunté de 99 000 €. L'annuité de l'exercice est de 16 895,20 € et le montant de l'amortissement de 16 914,00 € par an. Pour un parfaite lisibilité de ce service, Celui-ci compte le remboursement au budget principal d' ½ traitement annuel du chauffeur soit 12 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un service de transport scolaire communal gratuit pour les familles.

## Service de l'assainissement

### ✓ Vote du budget primitif 2011

Section de fonctionnement : Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2010.

Les crédits mobilisés en section d'investissement en prévision de programme de travaux sont de l'ordre de 268 046 €. Auxquels s'ajoute une enveloppe de 20 000 € pour des besoins en matériel.

Sont également inscrits, les crédits nécessaires au financement du diagnostic réseau et de l'hydro curage (nettoyage) du réseau. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a lieu d'engager une étude pour évaluer l'état de la station d'épuration et déterminer sa durée de vie.

Monsieur Puaud propose de ne pas augmenter de la redevance d'assainissement. Monsieur le Maire signale que la redevance, comme les taux d'imposition, n'a pas été augmentée depuis 2008.

L'amortissement des travaux et subventions inhérent à l'installation de la filière boues a été liquidé à compter de cette année et portera sur une durée de 40 ans – le coût de cet amortissement a été intégré avec un rappel sur 5 ans – date de l'origine du début de la construction – cet amortissement avait été reporté dans l'attente de la perception de la totalité des subventions afin de pouvoir amortir en même temps les travaux et les subventions. La dotation aux amortissements passe en conséquence cette année pour les travaux de 38 966,03 € à 99 740,92 €, et pour les subventions de 7 619.29 € à 40 540.42 €. Ces montants diminueront de nouveau en 2012.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également en raison de la mise en service des contrats d'épandage des boues et de contrôle de la station d'épuration mis en place avec plusieurs prestataires.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 242 778.01 €
- en section d'investissement à la somme de 392 169.16 €

## Budget principal

### ✓ Vote du budget primitif 2010

Les points essentiels des sections de fonctionnement et d'investissement sont commentés.

Charges à caractère général : reconduites sur la base des crédits consommés l'an passé. On note néanmoins une diminution des crédits alloués aux assurances de la commune à la suite de la consultation de cabinets et de la mise en place de nouveaux contrats.

Monsieur le Maire salut le travail réalisé sur ce sujet par Benoit Puaud avec l'aide des services. Ce travail a permis de réduire le coût des assurances et d'améliorer les couvertures.

Charges de personnel : La prévision correspond à la charge du 1<sup>er</sup> trimestre projetée sur une année et comprenant la prise en charge des traitements des agents assurant le remplacement des titulaires en arrêt de maladie, en temps partiel thérapeutiques ou en disponibilité.

Ce compte est à rapprocher de celui des atténuations de charges (chapitre 013) qui enregistre les remboursements des organismes d'assurance et la participation de l'Etat dans le cadre du financement des Contrats d'Insertion (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi que la commune a décidé de souscrire en cette période de crise pour aider les ayants droits, et qui sont financés à 70 % par l'Etat). Il est à noter, aussi, qu'une partie des charges de personnel sont reprises à l'investissement dans la mesure où les services techniques réalisent de plus en plus de travaux pour la commune (travaux en régie), ainsi que pour le compte du CCAS, dans le cadre de l'entretien des logements de la Résidence des Personnes Agées. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet qu'il est très important que les services complètent des fiches travaux, afin que la main d'œuvre puisse être valorisée et que ces travaux soient immobilisés lorsqu'il y a lieu, ce qui permet de bénéficier du fonds de compensation de la TVA sur les achats liés à ces travaux d'investissement.

Subventions communales aux associations : Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations à caractère social et de solidarité entre les générations sont prises en charge par le CCAS dont le budget sera voté vendredi. Les subventions étudiés en « commission finances » du conseil municipal est ainsi validée.

Monsieur le Maire commente ces subventions, notamment,

- La subvention au Comité d'Animation Culturelle est liée au 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fête des vins, à la mise en place du théâtre salle St Romain, à la prise en charge par cette association des « Conférences de Tante Solange », et de l'organisation des fêtes médiévales.
- La subvention aux Amis de la Bastide, correspondant à l'organisation du salon du livre, de la fête des vendanges, et du 2<sup>ème</sup> festival de musique classique « Bordeaux Entre Deux Mers ».
- La subvention à l'association « La Piscine » comprend 700 € pour l'organisation du bal du 14 juillet et une subvention exceptionnelle de 4000 € pour le remplacement du robot de la Piscine.
- La municipalité a décidé de verser 500 € à l'ACCA et à la « Truite Sauveterrienne » pour les actions qu'ils ont engagées en faveur de la défense de l'environnement et du développement durable.
- La subvention de 1500 € à « Parrallèle Attitude Diffusion » correspond à l'organisation du festival « Ouvre la Voix »

33506 Code INSEE	Commune de SAUVETERRE de GUYENNE Budget communal	BP	2011
---------------------	---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.6</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
65738	Subvention 2011-22	Subvention 2011	Agent compt lycée de La Réole	Etat	300,00
65738	Subvention 2011-24	Subvention 2011	COLLEGE ROBERT BARRIERE		98,00
6574	Subvention 2011-01	Subvention 2011	AMICALE CORPS SAPEURS POMPIERS		350,00
6574	Subvention 2011-02	Subvention 2011	ANCIENS COMBATTANTS (CATM)		75,00
6574	Subvention 2011-03	Subvention 2011	ANCIENS d'A.F.N		75,00
6574	Subvention 2011-04	Subvention 2011	ARE@CJ		266,00
6574	Subvention 2011-05	Subvention 2011	Ass Entre-Deux-Voies		400,00
6574	Subvention 2011-06	Subvention 2011	ASS SPORTIVE SAUVETER FOOTBALL		2 600,00
6574	Subvention 2011-07	Subvention 2011	Comité d'Animation Culturelles		18 950,00
6574	Subvention 2011-08	Subvention 2011	DEPORTES RESISTANCE L ET R		15,00
6574	Subvention 2011-09	Subvention 2011	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE SDG		1 000,00
6574	Subvention 2011-10	Subvention 2011	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		150,00
6574	Subvention 2011-23	Subvention 2011	LA PISCINE		4 700,00
6574	Subvention 2011-11	Subvention 2011	LES AMIS DE LA BASTIDE		5 750,00
6574	Subvention 2011-12	Subvention 2011	Médailles Militaires		30,00
6574	Subvention 2011-13	Subvention 2011	Organisation Echange BOTTRUM		1 000,00
6574	Subvention 2011-14	Subvention 2011	Parallèles Attitudes Diffusion		1 500,00
6574	Subvention 2011-15	Subvention 2011	PETANQUE DOREE		150,00
6574	Subvention 2011-16	Subvention 2011	PREVENTION ROUTIERE		150,00
6574	Subvention 2011-17	Subvention 2011	PROPRIETAIRES DE PUCH		150,00
6574	Subvention 2011-18	Subvention 2011	RESISTANTS ANACR		75,00
6574	Subvention 2011-19	Subvention 2011	SOCIETE DE CHASSE A.C.C.A.		500,00
6574	Subvention 2011-20	Subvention 2011	Truite Sauveterrienne		500,00
6574	Subvention 2011-21	Subvention 2011	U.N.C Entre Deux Mers		75,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

UCP-3-4-B16

1

**CCAS** : Cette année encore, le CCAS n'a pas besoin de l'aide financière de la commune. Le CCAS continue en outre à reverser à la commune la part des traitements des agents communaux affecté au service de la restauration collective gérée par le CCAS.

## Programme des investissements 2011

COMPTE	DESIGNATIONS	MONTANTS	MONTANT	TOTAL PREVISIONS	FCTVA	
		TTC	TTC	TTC	n+2	
		engagés	Propositions COMMISSIONS		tx 15.482% TTC	
2111		Régul frais acte notarié sur acquis. Gratuite terrain foyer de la Gironde		279	279	
2112	URB	Terrain Carnielli	1 500		1 500	
202	URB	Etude PLU	39 200		39 200	
2111	URB	terrain Lecussan	160 000		160 000	
2111	URB	terrain Oustalé	35 000		35 000	
		<b>non affecté</b>	<b>235 700</b>	<b>279</b>	<b>235 979</b>	<b>-</b>
2313	MAI	Deplacement tête telecom mairie	1 081		1 081	167
2183	MAI	onduleurs	575		575	89
21318	URB	Acquisition halle	210 000		210 000	1 548
21318	BAT	refection toiture immeuble communal rue du 8 mai	8 551		8 551	1 324
21318	BAT	fenêtres et portes club aînes (devis)	9 618		9 618	1 489
2188	TEC	outillage pour machine a bois	427		427	66
2188	TEC	perceuse viceuse	771		771	119
2188	TEC	Tuyau et lances nettoyage rue et place		2 000	2 000	310
2188	FET	Balayeuse salle des fêtes		4 700	4 700	728
2313	MAI	travaux restructuration mairie	328 210		328 210	50 813
21571	VEH	solde achat camion mercedes sprinter avec poli benne	16 744		16 744	2 592
2188	TEC	perceuse	688		688	107
21571	VEH	carte grise fougou mercedes benne	365		365	-
2188	TEC	Divers outillage atelier menuiserie		4 722	4 722	731
2188	TEC	divers outillage atelier ferronnerie		4 664	4 664	722
2188	TEC	débroussaileuse		1 300	1 300	201
2188	TEC	Outillage divers atelier échelles et marche pieds		1 200	1 200	186
21571	veh	tracteur		14 000	14 000	2 167
21571	veh	véhicule service sport scolaire		5 000	5 000	774
21571	VEH	Lettage véhicules communaux		1 950	1 950	302
2184	ANIM	Mobilier salle des fêtes		3 100	3 100	480
	<b>TOTAL</b>	<b>Mairie/bat administratifs/publics/atelier municipaux</b>	<b>577 030</b>	<b>42 636</b>	<b>619 666</b>	<b>64 916</b>
21312	CAMILLE	acquisition immeuble rue st romain	117 033		117 033	
21312	POSTE	acquisition immeuble de la poste	146 404		146 404	
2313	POSTE	travaux immeuble de la poste		200 000	200 000	30 964
	<b>TOTAL</b>	<b>Mairie/bat administratifs/publics/atelier municipaux</b>	<b>263 437</b>	<b>200 000</b>	<b>463 437</b>	<b>30 964</b>
2032	cim	restructuration cimetièrre	16 400		16 400	2 539
2313	PORT	Restauration portes fortifiées - st leger st romain prog 2008	162 000		162 000	25 081
2313	PORT	Restauration portes fortifiées st Leger - prog 2009	12 500		12 500	1 935
2188	PAT	KAKEMONOS Bastide	2 066		2 066	320
2313	EG1	Projet chauffage Eglise Notre Dame		20 000	20 000	3 096
	<b>Total 013</b>	<b>Patrimoines protégés</b>	<b>192 966</b>	<b>20 000</b>	<b>212 966</b>	<b>32 971</b>

21312	ELE	Réfection toiture école élé - régul tva	1 000		1 000	155
2184	ELE	Mobilier classe		5 000	5 000	774
	<b>Total 014</b>	<b>écoles communales</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>	<b>6 000</b>	<b>929</b>
21318	STD	Eclairage stade bonard	10 565		10 565	1 636
2188	STD	Table extérieur ping-pong zone bonard	695		695	108
21318	std	travaux revêtement bicouche devant tribune stade Bonard		2 900	2 900	449
21318	std	travaux restructuration terrain bonard		8 000	8 000	1 239
2188	SPO	Equipement divers matériel sport		4 500	4 500	697
	<b>Total 016</b>	<b>installations sportives</b>	<b>11 260</b>	<b>15 400</b>	<b>26 660</b>	<b>4 128</b>
2151	CAB3	relevé topographique commune		8 000	8 000	1 239
	<b>Total 017</b>	<b>aménagement de bourg</b>	<b>-</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>1 239</b>
21568	DEFENSE	gros travaux bornes à incendie	17 700	2 300	20 000	3 096
2151	DEFENSE	gros travaux voirie rurale 2010 (etpr)	42 500		42 500	6 580
2151	VOI	travaux sur voirie 2010(Audebert)	2 300		2 300	356
21534	FACE	Participation PROG face 2011 FB rbt poste Cluchard (Sdeeg hors tva)	2 616		2 616	
21534	FACE	Participation PROG face 2011 FC Effacement Porte st Romain jusseline (Sdeeg hors tva)	57 734		57 734	
2151	VOI	aménagement tourne à gauche rue st romain		5 000	5 000	774
2151	VOI	gros travaux voirie rurale 2011		41 000	41 000	6 348
2151	VOI	aménagement place du 19 mars 1962		25 000	25 000	3 871
21534	EP	Installations points éclairage public		500	500	77
21571	voi	aménagement du Parvis de la mairie		28 000	28 000	4 335
2112	voi	Réfection place marché aux cochons		2 800	2 800	433
2151	voi	autres travaux		950	950	147
	<b>Total 018</b>	<b>voirie/reseau/ep</b>	<b>122 850</b>	<b>105 550</b>	<b>228 400</b>	<b>26 018</b>
2152	ACC	plateau chêne	5 000		5 000	-
2184	ACC	pied de banc ferronnerie	1 870		1 870	290
2152	ACC	Illuminations fêtes	3 751	249	4 000	619
2121	ACC	plantations aménagements paysagers	2 000		2 000	310
	<b>Total 019</b>	<b>Aménagement paysager Espaces Verts</b>	<b>12 621</b>	<b>249</b>	<b>12 870</b>	<b>1 218</b>
		<b>INVESTISSEMENTS 2011</b>	<b>1 416 864</b>	<b>397 114</b>	<b>1 813 978</b>	<b>162 382</b>

Monsieur le Maire fait le point sur ce programme d'investissement et ajoute :

- Plusieurs opérations d'investissement ont été initiés à ce jour – des opportunités ont été saisies notamment :
  - ✓ L'aménagement de la petite halle sous les couverts. Cet équipement sera livré avant la fête des vins.
  - ✓ L'acquisition de l'immeuble de la Poste et la rénovation de l'Agence Postale et des logements à l'étage
  - ✓ L'acquisition de la « maison de Camille » Rue Saint Romain en vue d'installer les travailleurs de l'Esat dans le cadre d'un programme d'aménagement mise en place avec Soliance habitat.
  - ✓ L'acquisition de 2 terrains au centre bourg de la Bastide en vue d'organiser un nouveau quartier

- D'autres opérations sont en cours de réalisation :
  - ✓ Les travaux de restructuration de la mairie
  - ✓ Le plan triennal 2008-2010 de restauration des portes fortifiées de saint Romain et de saint Léger.
  - ✓ La réfection du réseau de voirie des chemins ruraux,
  - ✓ La révision du Plan d'Occupation des Sols, valant Plan local d'urbanisme,
  - ✓ La révision de schéma d'assainissement de la commune
  - ✓ La restructuration des 4 cimetières communaux – A ce sujet, Guy Latorre évoque le projet d'implanter un columbarium – Monsieur le Maire propose d'attendre la fin de la mission de restructuration afin de constater les reprises de concession dans chaque cimetière et envisager des solutions en fonction de la place obtenue. Il propose qu'à la fin de cette période on plante un columbarium sur des espaces ainsi récupéré par la collectivité et que l'on puisse disposer d'un columbarium dans chacun des 4 cimetières.
  - ✓ Le diagnostic des réseaux d'assainissement et nettoyage du réseau
- D'autres sont en préparation et seront engagées sous peu, notamment :
  - ✓ Le relevé topographique de l'ensemble de la Bastide et de ses proches abords en vue d'engager un nouveau programme d'aménagement du bourg portant sur l'ensemble des rues et rués de la Bastide pour les années qui viennent.
  - ✓ La rénovation de l'église Notre Dame (toiture, peinture, carrelage...)
  - ✓ La rénovation intérieure de l'église de Puch
  - ✓ La mise en séparatif du réseau d'assainissement le long de la route de la Réole à laquelle s'est engagée la précédente équipe municipale au nom de la commune vis-à-vis de la Police de l'eau.
  - ✓ La réalisation d'un diagnostic sur l'état de fonctionnement de la station d'épuration afin de déterminer sa durée de vie et d'envisager des solutions à long terme pour le traitement des effluents –
  - ✓ L'installation d'un « bassin d'orage » afin de récupérer les eaux de pluie polluées par l'assainissement à la suite d'un orage. Monsieur le Maire rappelle que le réseau de collecte de Sauveterre de Guyenne est « unitaire » et qu'il collecte à la fois les eaux de pluie et les eaux usées.
  - ✓ L'assainissement du quartier de Roussillon

Certaines d'entre elles feront l'objet d'une inscription ultérieure au budget dès lors que les demandes d'aide auront été accordées.

Monsieur Barrière fait part des questions qui sont posées par la population au sujet des différents achats de la commune : l'immeuble de la Poste, la maison de Camille, les terrains de M et Mme Lécussant... Certains se demande, dit-il, si la commune ne dépense pas trop.

Monsieur le Maire lui répond que cette question mérite d'être posée.

Il rappelle que les travaux dans l'immeuble de la Poste vont générer des loyers et que cela va permettre d'avoir 3 habitants de plus en centre ville, et un bureau de Poste tout neuf.

Pour ce qui est des terrains que M et Mme Lécussant, l'objectif est de les revendre, sans perte ni bénéfice à un promoteur afin de construire 14 maisons en centre ville – à ce sujet, Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'article paru dans les Echos des Cités, 3 personnes de Sauveterre se sont inscrites sur liste des personnes intéressées par ce projet d'accession à la propriété-

Concernant la Maison de Camille, les travaux seront pris en charge par SOLIANCE HABITAT et l'immeuble sera mis à disposition par la commune. Cela va permettre de loger en centre ville, 8 travailleurs de l'ESAT du Puch.

La construction du Lotissement La Petite Bastide, ne coûte rien à la commune dont le rôle a été la mise en relation du vendeur avec Gironde Habitat (une filiale du Conseil Général).

Mais ce qui est important, et de nature à rassurer les habitants, précise Monsieur le Maire, sur l'ensemble de ces budgets et alors que nous sommes à la mi-mandat, c'est le constat suivant :

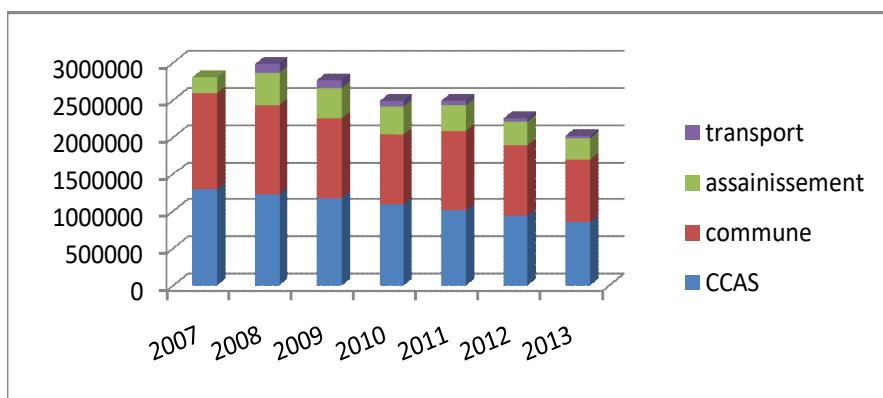
- Les taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) n'ont pas augmenté depuis 2008,
- le prix des loyers des logements de la RPA n'a pas été augmenté depuis 2008 (CCAS)
- Le prix des repas à la cantine n'a pas augmenté depuis .....
- le tarif de l'assainissement a également été maintenu.
- Et les dettes de la commune diminuent. Elles étaient au total de près de 3 Millions d'€uros fin 2008 (2.984.999€08).

### Gestion de la dette :

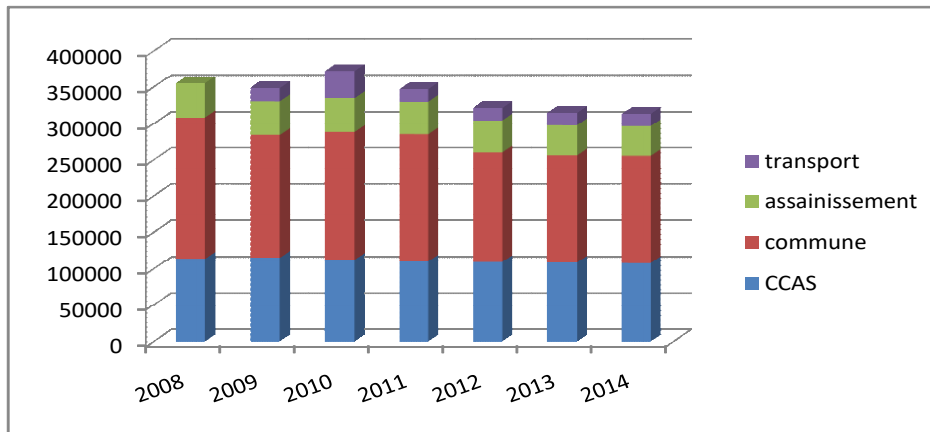
Le capital de la dette du au 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour le budget de la commune seul, s'élève à la somme de 950 270,43 €. Elle était de 1.302.135,79 € au démarrage du mandat. L'annuité de l'exercice est de 174 723,92 €. La commune investit tout en diminuant la dette, et sans augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire précise qu'à la dette de la commune il convient d'ajouter les autres. Monsieur le Maire présente un profil d'état de la dette jusqu'à fin 2013 tous budgets confondus (commune + budget annexe et CCAS).

Dette en capital au 31 décembre de l'année					Total	variation
	CCAS	commune	assainissement	transport		
<b>2007</b>	1 293 306,19	1 302 135,79	212 535,51		2 807 977,49	
<b>2008</b>	1 225 838,36	1 206 033,09	434 627,63	118 500,00	2 984 999,08	177 021,59
<b>2009</b>	1 173 043,91	1 084 673,94	405 218,55	106 337,42	2 769 273,82	- 215 725,26
<b>2010</b>	1 090 863,46	950 270,43	375 914,55	74 067,83	2 491 116,27	- 278 157,55
<b>2011</b>	1 013 807,58	1 073 608,27	346 245,68	60 660,94	2 494 322,47	3 206,20
<b>2012</b>	935 058,05	961 881,09	315 354,86	46 584,94	2 258 878,94	- 235 443,53
<b>2013</b>	854 555,39	848 962,79	286 234,83	31 806,44	2 021 559,45	- 237 319,49



ANNUITE DE LA DETTE							
	CCAS	commune	assainissement	transport	Total	variation	
2008	113 995.84	194 816.07	46 532.30		355 344.21		
2009	115 433.09	168 581.80	46 532.30	17 973.55	348 520.74	- 6 823.47	
2010	112 690.97	175 668.88	46 532.30	37 473.55	372 365.70	23 844.96	
2011	110 437.40	174 723.92	44 903.79	16 895.20	346 960.31	- 25 405.39	
2012	109 758.01	150 499.24	44 432.19	16 985.20	321 674.64	- 25 285.67	
2013	109 063.49	147 125.84	41 897.73	16 895.20	314 982.26	- 6 692.38	
2014	108 383.80	147 125.84	41 387.73	16 895.20	313 792.57	- 1 189.69	



### Retour au budget prévisionnel :

Monsieur le Maire note qu'il s'agit là d'un budget prévisionnel affecté d'un emprunt d'équilibre de 556 437,22 € dont :

- 195 000 € pour le financement du terrain acheté à Monsieur Oustalé et de Monsieur Lécussan qui sont destinés à la revente sans bénéfice ni perte.
- 70 000 € pour la Petite halle, correspondant aux subventions attendues
- 174 735 € Pour les travaux de LA POSTE correspondant aux subventions attendues sur ce projet
- 116 702 € correspondant à la TVA sur les investissements que la commune récupérera dans 2 ans

En matière de contributions directes, Monsieur le Maire évoque la règle en vigueur sur la commune de l'exonération de taxe foncière sur le foncier bâti pendant les deux années qui suivent la construction d'une nouvelle maison – Les lotissements qui se construisent à Sauveterre et l'aménagement de nouveaux quartiers vont générer de nouvelles dépenses pour la commune en termes d'entretien et d'équipement. Il y aura lieu de mesurer l'impact de cette mesure et de s'interroger sur son maintien.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs de la commune et des services annexes qui viennent d'être présentés.

Oui cet exposé, Le Conseil Municipal adopte le budget principal de la commune et les budgets annexes par 18 voix pour.

Monsieur Barrière remercie Monsieur le Maire pour ces explications. Il souhaite que les administrés soient largement informés sur les opérations d'investissement et leur financement ainsi que sur la situation financière de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette communication se fait en début d'année sur le journal municipal, l'Echo de la Cité, mais qu'il a préféré surseoir à la présentation du bilan annuel pendant la période électorale des cantonales. La présentation des comptes sera faite dans le journal municipal à paraître à la mi-mai 2011.

## **5. AFFECTATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Equipelement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Général de la Gironde. Le règlement du FDAEC a été modifié et son champ d'application élargie à l'ensemble des travaux d'investissement. L'enveloppe affectée aux communes du canton de Sauveterre de Guyenne, répartie selon les critères en usage, a permis d'envisager pour Sauveterre de Guyenne l'attribution d'une somme de 40 975 €. En effet, Saint Martin du Puy n'ayant pas de projet cette année à financer avec le FDAEC il a été convenu avec le Conseiller Général du Canton que la somme allouée à St Martin du Puy, cette année, serait allouée à Sauveterre de Guyenne. L'année prochaine la somme allouée à St Martin du Puy sera doublée et la différence sera retenue à Sauveterre de Guyenne.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide par 18 voix pour :

### ➤ **de réaliser en 2011 :**

▪ L'acquisition d'une tronçonneuse à ruban pour un cout net ht de ....	1 999,58 €
▪ L'acquisition d'illuminations de Noël pour cout net ht de .....	3 136,20 €
▪ L'acquisition d'un lot de tables et de bancs pour un cout de.....	2 530,00 €
▪ Travaux de voirie – aménagement de place.....	20 864,55 €
▪ Travaux de voirie – réfection chemins ruraux.....	34 127,55 €

**TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. .... 62 657,33 €**

### ➤ **de demander au Conseil Général de lui attribuer :**

- une subvention de ... .. **40 975,00 €**
- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par **autofinancement** pour la somme H.T. de ..... **21 682.33 €**

## **6. Commission Sport – présentation d'un nouveau membre**

Sur proposition de Madame Lawther et de la Commission Sport, le Conseil Municipal accepte l'intégration Monsieur RIBAUD à la commission municipale « sport ».

## **7. Présentation de la charte signalétique Entre Deux Mers**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Tomada et Madame Combefreyroux s'ils ont pu prendre connaissance de la Charte Signalétique et leur avis à ce sujet. La Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réunie ce 27 avril pour étudier le projet signalétique et il a été décidé que cette dernière prendrait à sa charge la totalité des panneaux, les mats et la visserie.

Un débat s'engage – Cette charte parait insuffisante – beaucoup de lieu-dit ne paraissent pas indiqués – toute la signalétique existante est non conforme et devra être enlevée - sans compter les viticulteurs auxquels on va supprimer tous les panneaux non conformes indiquant leur propriété.

Monsieur le Maire demande que la commission se réunisse et qu'elle prenne contact avec le bureau d'étude afin d'améliorer le dispositif sur la commune de Sauveterre, particulièrement étendue. Il note que le principe d'indiquer les lieux dit en partant du centre ville n'est pas toujours le plus adapté, notamment lorsque l'on se situe à Puch ou à St Léger.

Néanmoins, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette charte pour ne pas retarder la procédure, et à la commission de travailler en étroite collaboration avec la Communauté des Communes.

Vu le code de l'environnement

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière et de la convention du 08 novembre 1968,

Vu la loi Grenelle II du 12 octobre 2010,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 (consolidé le 11 février 2008),

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu la réglementation exposée dans le cadre du CERTU : signalisation d'intérêt locale

Vu le règlement départemental de voirie en vigueur,

Attendu que la communauté de communes du Vallon de l'Artolie a adhéré au groupement de commande signalétique en octobre 2007 dont l'objet principale est de prévoir un programme de signalisation cohérente à l'échelle de l'entre deux mers,

Monsieur le Maire,

- Précise que le guide pratique, contenant la charte Entre Deux Mers doit être validé au niveau communautaire mais également au niveau communal au titre du pouvoir de police du maire,
- Informe l'assemblée que ce guide pratique reprend tous les éléments réglementaires et techniques relatifs à la mise en place de la signalétique,
- Précise que les communes doivent s'engager à supprimer l'ancienne signalisation et les dispositifs non-conformes à la réglementation,
- Présente le guide

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, 5 conseillers décident de s'abstenir, le Conseil Municipal par 10 voix pour, décide :

- d'approuver le guide pratique tel que annexé
- de s'engager à supprimer, au fur et à mesure de la pose des nouveaux dispositifs, l'ancienne signalétique non-conforme à la réglementation et à la charte Entre Deux Mers,

## **8. PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS DE RANDONNEES DE « LA TRANSVERSALE »**

- **Délibération approuvant le plan et l'affectation donnée aux emprises publiques ou privées de la commune**

L'étude des chemins de randonnées sur la « Transversale » (parcours d'Ouest en Est de l'Entre-deux-Mers de Bouliac à Taillecavat) dont la thématique est le balisage d'un itinéraire de découverte des bastides et des abbayes de ce secteur du département est achevée.

Le Conseil Municipal de la commune est appelé à donner un avis définitif sur le plan tel qu'il est arrêté et à prévoir la mise en place des modalités de gestion des itinéraires de randonnée avec le Département.

Les rapporteurs des commissions Urbanisme et Tourisme Animation ont pris connaissance de ce plan et propose au Conseil Municipal d'approuver l'inscription des chemins listés en annexe.

Monsieur le Maire propose en conséquence :

- De donner un avis favorable au plan départemental de randonnée présenté,
- D'approuver l'affectation donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et de demander à Monsieur el Maire de prendre toutes mesures nécessaires à son respect.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

## 9. Aménagement de l'antenne de l'OTSI dans les locaux de la mairie

### - Nouvelle demande de financement auprès du Conseil Général de la Gironde

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'Office de Tourisme dans les locaux de la mairie. Le tourisme étant de compétence communautaire, il avait été prévu et entériné par délibération de la commune de Sauveterre de Guyenne et de la Communauté de Communes du Sauveterrois, que

- la commune de Sauveterre de Guyenne, propriétaire du foncier, dépose auprès du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine une demande d'aide aux travaux d'aménagement de l'Otsi,
- la Communauté de Communes, disposant de cet espace au sein de la mairie pour mettre en œuvre sa compétence, dépose également une demande d'aide au titre pour l'aménagement mobilier du local. La Communauté de Communes s'est en outre engagée à verser un fonds de concours à la commune pour participer aux travaux d'aménagement de cet espace.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a validé ce montage opérationnel et financier. En revanche, les services du Conseil Général de la Gironde ont répondu qu'il n'était pas possible de subventionner les deux collectivités pour cette même opération. Après concertation, considérant que la Communauté de Communes était porteuse de la compétence Tourisme mais que la Commune était propriétaire du foncier, le Conseil Général a convenu que la commune de Sauveterre présente de nouveau la demande de financement pour l'ensemble du projet. Rémi Planton (OTEM) a fait valoir auprès des services du Conseil Général qu'un cas similaire s'était présenté à Créon.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- valide le plan de financement qui suit.
- autorise Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention,

	D	R
<b>Montant des travaux</b>	<b>36 616.17 €</b>	
Coût de maîtrise d'œuvre (base 9.94%)	3 639.65 €	
mission SPS	277.88 €	
Contrôle technique	629.32 €	
<b>Coût total de l'opération HT</b>	<b>41 163.01 €</b>	
<b>Montant aménagement mobilier</b>	<b>4 670.45 €</b>	
	<b>45 833.46 €</b>	
	<b>80%</b>	<b>36 666.77 €</b>
<b>SUBVENTIONS</b>		<b>36 666.77 €</b>
* <b>Conseil Général</b> 25 % travaux local office tourisme base 36616 €)		9 154.00 €
* <b>Conseil régional</b> 25 % travaux local office tourisme base 36616 €)		9 154.00 €
<b>Fonds de concours communauté de communes</b> (base 36666 € - subv CG et CR -		18 358.77 €
<b>FCTVA</b>		<b>8 486.74 €</b>
TVA 19,6 %	8 983.36 €	
<b>Total TTC</b>	<b>54 816.82 €</b>	<b>45 153.51 €</b>
<b>Part d'autofinancement ou emprunt</b>		<b>9 663.31 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>54 816.82 €</b>	<b>54 816.82 €</b>

## **10. Travaux de rénovation des Portes Fortifiées (tranche 2009)**

Monsieur le Maire rappelle le plan triennal de restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et notamment le programme 2009 portant sur la restauration des façades et de la voute de la Porte Saint Léger pour faire suite au programme 2008 portant sur l'étanchéité haute de cette porte.

Monsieur GOUTAL, Architecte Maître d'œuvre, vient de remettre l'avant-projet-détaillé et le dossier de consultation des entreprises – Il y a lieu en conséquence de déposer les demandes d'aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde. Le coût estimatif de cette opération est de l'ordre de 105 847.73 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- valide le plan de financement qui suit.
- autorise Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention,

	<b>D</b>	<b>R</b>
Montant des travaux	93 997.88 €	
Coût de maîtrise d'œuvre (base 9.89 % de 105 000 €)	10 349.85 €	
mission SPS	1 500.00 €	
<b>Coût total total de l'opération HT</b>	<b>105 847.73 €</b>	
<b>SUBVENTIONS</b>		<b>82 923.87 €</b>
* région - 20 %		21 169.55 €
* Etat DRAC - 30%		31 754.32 €
* Conseil Général (30 000 € plafonné)		30 000.00 €
<b>FCTVA</b>		<b>19 599.27 €</b>
<b>Part d'autofinancement ou emprunt</b>		<b>24 070.75 €</b>
TVA 19,6 %	20 746.16 €	
<b>Coût de l'opération TTC</b>	<b>126 593.89 €</b>	<b>126 593.89 €</b>

## **11. CHOIX DU TOPOGRAPHE**

Monsieur PUAUD rappelle la consultation engagée pour réaliser le relevé topographique de la commune et les résultats de cette consultation énoncés lors de la séance du 15 mars 2011.

Il avait été décidé de présélection les offres dans la limite inférieure à 12000 € - 12 offres ont été ainsi sélectionnées. Après analyses selon les critères retenus dans le règlement de la consultation, Monsieur PUAUD propose au Conseil Municipal de retenir l'offre présentée par le cabinet ECR ENVIRONNEMENT Sud-ouest sis à Canéjan d'un montant de 6400 € HT (7654,40 € TTC).

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

## **12. Remerciements**

Au nom du Club des aînés dont elle est la Présidente, Madame Québec tient à remercier le service technique communal et plus particulièrement Valentin Girouard et Patrick Fourcaud pour la qualité du travail. Les fenêtres ont été changées, l'ensemble repeints et les rideaux remis en place. Elle les félicite pour l'état de propreté des locaux remis en fin de chantier.

Le club remercie également la municipalité pour la réfection du terrain de pétanque face au foyer sur la place du marché aux cochons.

## **13. Questions diverses**

### **➤ Bus communal**

Pour améliorer le service du bus communal à l'usage des associations, Monsieur Rémi Ballarin suggère l'idée de doter ce bus d'un porte-bagage, voire d'un crochet de remorque.

Monsieur Tomada est chargé de se renseigner auprès du fournisseur.

Monsieur le Maire remercie Madame Bréda pour l'élaboration des comptes administratifs et budgets 2011 et toutes les commissions municipales pour le travail de proposition accomplis en amont.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 45.